

L'Algérie condamne avec force la résolution du Parlement européen.

L'Algérie a condamné, le 28 novembre 2020, et "avec force" la résolution du Parlement européen sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, affirmant que son "contenu outrancier" se résume à "un chapelet d'injures et d'avanies à l'endroit du peuple algérien, de ses institutions et de l'Etat algérien".

"Le parlement Européen a cru devoir adopter, selon une procédure dite "d'urgence", pour le moins douteuse, une nouvelle résolution sur la situation en Algérie, dont le contenu outrancier se résume à un chapelet d'injures et d'avanies à l'endroit du peuple algérien, de ses institutions et de l'Etat algérien", indique un communiqué du Ministère des Affaires étrangères.

L'Algérie "condamne avec force cette résolution qui ne peut avoir pour conséquence que de porter atteinte aux relations de l'Algérie avec ses partenaires européens, à un moment où tout plaide pour l'approfondissement du dialogue et de la coopération dans un cadre de sérénité et de responsabilité", souligne le Ministère.

L'Algérie "tient, en cette circonstance, à apporter le démenti le plus méprisant à l'ensemble des accusations fallacieuses colportées au sein de l'hémicycle Européen, et traduites par cette dernière résolution. Elle déplore la tonalité foncièrement haineuse et teintée de paternalisme de ce texte, qui dénote d'une hostilité avérée digne de la période coloniale de certains milieux européens à l'égard du peuple algérien et de ses choix souverains".

L'Algérie tient à rappeler, dans ce contexte, qu'elle "entretient avec ses partenaires européens des relations fondées sur les principes de l'égalité souveraine, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre. Elle ne saurait donc accepter qu'une institution européenne, fût-elle élue, s'immisce de manière aussi grossière et inadmissible dans ses affaires intérieures".

"Ce document prêterait à sourire s'il n'était truffé d'allégations et d'accusations gravissimes et malveillantes proférées par des parlementaires contre les autorités algériennes, accusations allant de la détention arbitraire jusqu'à des actes de torture prétendument commis contre des membres du Hirak interpellés par les services de sécurité", conclut le Ministère.

Le 30 novembre 2020